

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À LA VILLE DE RIBEAUVILLÉ (rapport N° 8681)**Les travaux au château du Haut-Ribeaupierre :**

- Porteur de projet : Commune de Ribeauvillé (maître d'ouvrage).
- Maitrise d'œuvre : M. Jean-Luc ISNER, architecte du patrimoine.
- Caractéristiques du site :

Propriété de la Ville de Ribeauvillé, canton de Sainte-Marie-aux-Mines, Territoire Centre Alsace.
Château classé au titre des Monuments historiques en 1841.

Le Haut-Ribeaupierre est le plus haut des 3 châteaux dominant Ribeauvillé.

Autrefois fief de l'évêché de Bâle, il avait un rôle essentiellement militaire, servant notamment de poste de surveillance. Son donjon circulaire, à 645 m d'altitude, a longtemps servi de prison.

Première mention du château médiéval en 1254. Le donjon, comme la courtine ouest, pourraient dater de la 1^{ère} moitié du 13^e siècle, et le logis situé contre le mur bouclier nord du 15^e siècle. L'entrée sud fut doublée au 16^e siècle, composée de deux portes successives à ponts-levis, la première protégée par une canonnière. A l'est de l'entrée, une citerne a conservé sa voûte à nervures.

Abandon du château après le 16^e siècle, probablement durant la Guerre de Trente Ans.

Restauration importante effectuée dans le dernier quart du 19^e siècle (consolidation des maçonneries et du couronnement du donjon, dont les merlons).

Cristallisation en 1999-2000 sous la direction de M. PONSOT, architecte en chef des Monuments historiques.

- Etat actuel : Ruine considérée en mauvais état, voire dangereuse, accès au donjon impossible.
- Projet de la Commune :

Le transfert de propriété des 3 châteaux, débuté en 2016 entre l'Etat et la Ville, s'est achevé en 2022. La municipalité a décidé de mettre en valeur ces monuments historiques multi-séculaires, emblèmes de la cité.

Le Haut-Ribeaupierre est le premier des 3 châteaux à bénéficier de ces travaux, des interventions ultérieures concerneront également le Saint-Ulrich et le Giersberg.

L'association pour la conservation et la restauration des 3 Châteaux participe à leur entretien et à leur mise en valeur (Président : M. Pierre-Yves THUET).

- Nature des travaux faisant l'objet de la présente demande de subvention :
consolidation de l'extérieur du donjon + étanchéification de la plate-forme sommitale
+ restauration des murs-boucliers Nord et du mur en retour protégeant le logis bas.

Murs Nord et Ouest du logis bas :

- Installation du chantier

Face extérieure : Cristallisation du mur d'enceinte nord

- Restauration du crénelage
- Cristallisation de l'arase du mur-bouclier
- Consolidation des anciens enduits du mur bouclier
- Remaillage des fissures
- Agrafage de linteaux fissurés
- Consolidation de l'arrachement
- Refichage et Rejointoiement profond au mortier de chaux.

Face intérieure : travaux sur parements intérieurs et sur les arases :

- Dévégétalisation
- Relancis de moellon
- Coulis de confortement par gravité
- Rejointoiement en recherche au mortier de chaux
- Reprise de maçonnerie de moellon hourdé au mortier de chaux
- Reprise d'arase par rocaillage
- Cicatrisation d'arrachement vertical
- Restauration des créneaux et merlons
- Reprise de chape sur chemin de ronde
- Relancis de briques pleines en couverture des baies

- Restauration des ébrasements et encadrements en grès
- Consolidation d'enduit existant
- Consolidation de l'arrachement du mur gouttereau.

Donjon : travaux intérieurs

- Installation du chantier
- Nettoyage des parements intérieurs de la tour par brossage manuel
- Refichage en recherche et reprise de joints au mortier de chaux
- Travaux conservatoires : passivation des fers en béton de la dalle supérieure

▪ Calendrier :

Démarrage des travaux : août 2023.

Fin prévisionnelle des travaux : 31/12/2025.

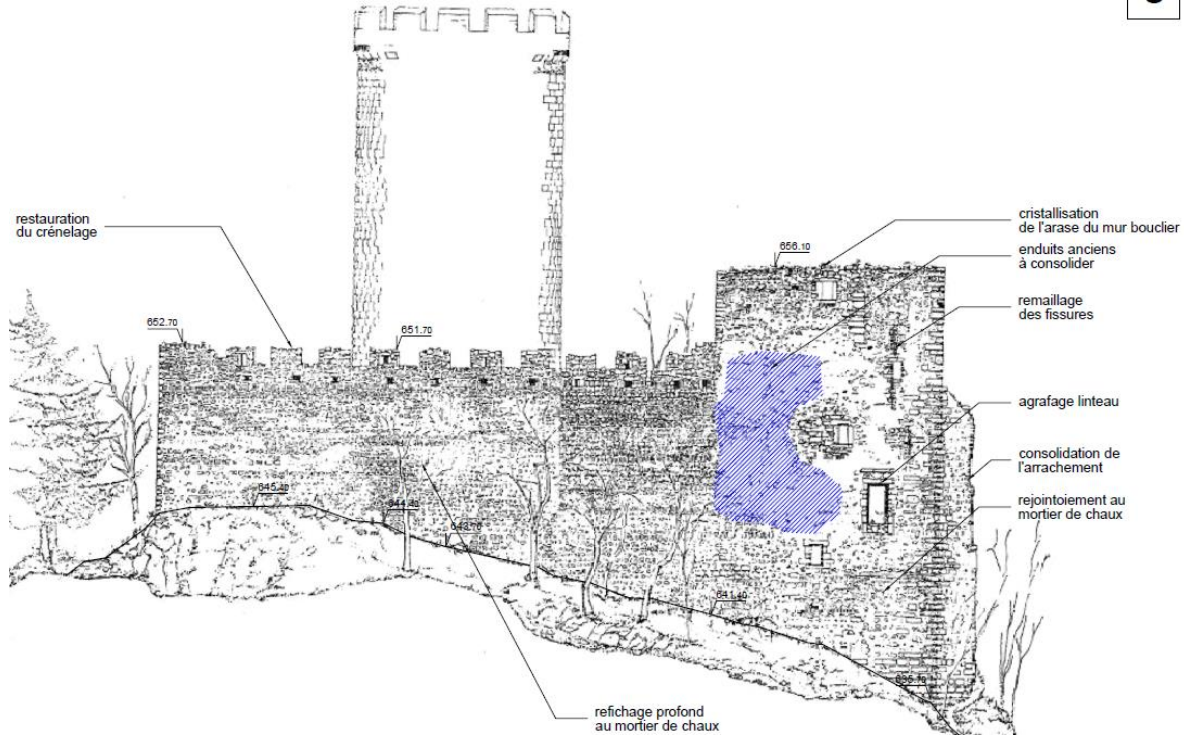
A la demande de la Commune, l'autorisation de démarrage anticipé des études et travaux lui a été accordée le 21 juillet 2023.

Le chantier est réalisé par des entreprises sous le contrôle et les prescriptions de la DRAC.

- Montant prévisionnel des travaux : 410 646 € HT (archéologie et maîtrise d'œuvre incluses).
- Montant maximum prévisionnel éligible : 341 839 € HT.
- Autofinancement : 105 090,90 €
- Subvention attendue de la DRAC : 135 535,60 €
- Subvention attendue de la Région Grand Est : 101 651,70 €.



VUE DU MUR NORD FACE EXTERIEURE



VUE DU MUR NORD FACE INTERIEURE

